

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 06 Mai 2025 à 20 heures 00

Etaient présents : Aurélien BANSEPT, Maire,
Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY.
Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Aurore LOCATELLI, Félicia VOGELWEITH, Jean GRANDPRÉ.

Absente : Stéphanie MARCHAL.

Absents excusés : Jean-Yves BOITTE, Christelle POIROT.

Procuration : Jean-Yves BOITTE à Aurélien BANSEPT et Christelle POIROT à Daniel MALÉ

20 conseillers présents et 22 votants

Secrétaire de séance : Isabelle LAB.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Décision modificative n°1 – Budget Forêt – Exercice 2025.

Cette décision modificative concerne uniquement une ligne n'apparaissant pas sur le budget mais bien présente dans le calcul initial. Ainsi, le montant prévisionnel de 23 769.21 € en dépenses et en recettes d'investissement ne change pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la décision modificative n°1 – Budget Forêt comme suit :

Section Investissement dépenses

- | | |
|---|-------------|
| • Compte 001 : Déficit d'investissement reporté | +3 858.21 € |
|---|-------------|

Section Investissement dépenses

- | | |
|--|-------------|
| • Compte 2157 (Opération 22) : Matériel et outillage | -3 858.21 € |
|--|-------------|

3. Autorisation du maire à ester en justice.

La commune est assignée à comparaître devant le tribunal judiciaire d'Epinal dans une affaire de nuisances sonores entre l'établissement Beaulieu Park et deux voisins de la rue du Parc.

Afin de garantir les intérêts de la collectivité et par précaution (la délibération générale de délégation au maire de début de mandat devrait suffire) le conseil doit autoriser le maire à ester en justice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise Monsieur le Maire à ester en justice,

Mandate le cabinet d'avocats GARTNER d'Epinal pour représenter les intérêts de la commune.

4. Contrat de maintenance annuel avec l'entreprise SODEL concernant les installations électriques du groupe scolaire.

Le contrat est proposé par la société SODEL de Saint-Dié-des-Vosges qui a installé l'ensemble des équipements électriques du groupe scolaire. Il concerne les armoires électriques, l'alarme incendie, les éclairages de secours et la liaison vidéo de la borne d'entrée.

NATURE DES PRESTATIONS	PRIX ANNUEL H.T
Armoires électriques	320.00 €
Alarme incendie	380.00 €
Eclairage de secours	260.00 €
Vidéoportier	200.00 €
TOTAL H.T	1 160.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du contrat de maintenance des équipements électriques du groupe scolaire avec l'entreprise SODEL, pour un montant annuel de 1 160.00 € H.T, soit 1 392.00 € T.T.C,

5. Contrat de maintenance annuel avec l'entreprise ERRAES concernant les installations électriques de la salle polyvalente.

Question reportée, l'entreprise n'ayant pas transmis à temps la proposition de contrat de maintenance.

6. Adhésion à la convention de participation « Santé » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

Lors de sa séance de janvier 2025 le conseil municipal a revalorisé le montant de la participation employeur à la garantie maintien de salaire des agents. A cette occasion les membres du conseil ont été informés de l'obligation pour les employeurs publics de participer aussi au niveau de la santé. Pour ce faire, il a été décidé d'adhérer à la convention de participation mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Lors de la dernière commission du personnel il a été proposé de participer à hauteur de 30% d'une cotisation mensuelle familiale (2 adultes et 1 enfant) de référence de 233 €, soit au maximum de 70 € par mois et par agent.

La commission du personnel propose la modulation suivante en fonction du salaire brut des agents :

SALAIRE BRUT	PARTICIPATION EMPLOYEUR MENSUELLE
< 2 499 €	70 €
De 2 500 € à 3 499 €	60 €
>3 500 €	50 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve l'adhésion à compter du 1^{er} juin 2025 à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le Centre de Gestion des Vosges,

Fixe à 70 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé »,

Propose une modulation de 10 ou 20 € en fonction du salaire brut des agents,

Précise que les agents retraités de la collectivité pourront bénéficier des avantages de la convention sans participation financière de la commune.

7. Tirage des jurés d'assises – année 2026.

L'arrêté de Madame la Préfète des Vosges fixe à 279 le nombre de jurés devant figurer sur la liste des personnes susceptibles de remplir une telle fonction dans le département des Vosges au titre de l'année 2026. Le découpage, comme les années précédentes, prend en compte les périmètres des communautés de communes et d'agglomération.

Les communes de plus de 1300 habitants effectuent le tirage au sort de manière individualisée. Pour Etival-Clairefontaine, le nombre de jurés est de 2 mais le nombre de jurés à tirer au sort est de 6.

Il est rappelé l'obligation d'exclure toute personne qui n'aurait pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025, c'est-à-dire les personnes nées après le 31 décembre 2002.

Il est rappelé aussi que peuvent être dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la désignation des personnes suivantes :

Numéro liste électorale	Nom(s)	Prénom(s)
1080	KETTNER	Virginie
982	HILDENBRAND	Marie Josée
887	GIBARD	Quentin
1865	TREBES	Eva
949	HARI	Raphaël
989	HOCHART	Valérie

8. Questions et informations diverses

Un Courrier de la région Grand-Est informe le conseil que la commune a été retenue pour participer à une expérimentation visant à conforter les services publics en confiant la vente des billets de train du guichet en gare vers l'agence postale située à 5 minutes en voiture.

Cette démarche vise à s'adapter aux évolutions des habitudes des usagers, qui depuis 2019, plébiscitent l'achat digital ou les distributeurs en gare. En moyenne le guichet de la gare d'Etival délivre 7 billets TER par jour.

Monsieur le Maire précise que sous couvert d'évolution c'est la fermeture du guichet qui est visé par la Région. Afin de comprendre les tenants et aboutissants de cette affaire un rendez-vous avec des représentants syndicaux de la SNCF est fixé au vendredi 09 mai en début d'après-midi.

L'enquête publique concernant les deux sentiers du quartier du Vivier a débuté lundi 05 mai 2025 et se terminera le lundi 02 juin 2025. Trois permanences en mairie sont prévues, lundi 05 mai de 9h à 11h, vendredi 16 mai de 9h à 11h et lundi 02 juin de 14h à 16h.

Après avoir présenté le projet d'aménagement du bâtiment ex TMF pour permettre à terme le transfert des services techniques, Monsieur Michel THIEBAUT indique qu'un appel d'offre va être lancé prochainement sur la base du travail réalisé par l'architecte Jean Luc SCHMITT.

Lors de la séance des orientations budgétaires Monsieur le Maire avait abordé le sujet du devenir des écoles et notamment de l'école de Clairefontaine. Après plusieurs mois de discussions avec différents interlocuteurs, Il précise aujourd'hui avoir reçu une proposition de la part d'une école alternative installée en Déodatie depuis 14 ans. Cette dernière en recherche active d'un bâtiment qui lui permette de poursuivre son développement, est très intéressée et souhaiterait pouvoir dans un premier temps louer le bâtiment à compter du mois de septembre 2025, puis l'acheter dans un second temps. Pour ce faire et si les discussions aboutissent, quelques travaux devraient être entrepris notamment concernant des sanitaires à l'intérieur du bâtiment et l'isolation des combles.

AGENDA :

- 11/05 : Fête du printemps, de 10h à 18h, parc de la résidence de la Valdange,
- 16/05 : Visite cantonale du sénateur Jean HINGRAY, salle des fêtes,
- 18/05 : Bourse de la puériculture, de 10h à 16h, salle polyvalente.

Séance levée à 21 heures 45
